



1107194801

DATE DEPOT : 2011-07-28  
NUMERO DE DEPOT : 2011R072330  
N° GESTION : 1955B08131  
N° SIREN : 552081317  
DENOMINATION : ELECTRICITE DE FRANCE  
ADRESSE : 22-30 AV DE WAGRAM 75008 PARIS  
DATE D'ACTE : 2011/04/08  
TYPE D'ACTE : EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
NATURE D'ACTE : AUTORISATION D'AUGMENTATION DE CAPITAL

---

55 B 8131  
EC du 8/4/11  
QAW

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION N° 742  
DU 8 AVRIL 2011  
Délibération n°11.22

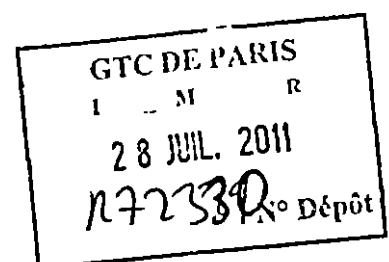
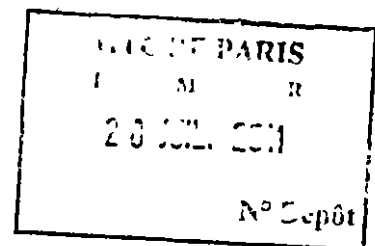
Etaient présents :

M.	PROGLIO, Président
Mme	CHABAUTY
MM.	ABADIE
	COMOLLI
	CROUZET (audioconférence)
	JOSSE
	MAÏSSA
	MARIANI
	PESTEIL
	SELLAL
	VILLOTA

Secrétaire du Comité central d'Entreprise : Mme NADEAU

Absents excusés et représentés :

	Mme FAUGERE représentée par M. MARIANI
	MM. d'ESCATHA représenté par M. SELLAL
	GRILLAT représenté par M. VILLOTA
	JAY représenté par M. CROUZET
	LAFONT représenté par M. PROGLIO
	RIGNAC représenté par Mme CHABAUTY
	VAN de MAELE représenté par M. ABADIE



---

## I – OFFRE DE RACHAT SUR L'ENSEMBLE DU CAPITAL D'EDF EN

---

« Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve, à l'unanimité des administrateurs présents ou représentés, le projet d'offre publique alternative simplifiée d'achat ou d'échange des actions EDF Energies Nouvelles non déjà détenues par EDF, qu'il estime conforme aux intérêts de EDF, de ses salariés et de ses actionnaires, pour les motifs et selon les modalités et conditions exposées en séance, ainsi que les termes du projet de note d'information s'y rapportant.

EDF offrira ainsi, de manière irrévocable, aux actionnaires de EDF Energies Nouvelles :

- soit d'apporter leurs actions à l'Offre d'achat en contrepartie de 40 euros par action EDF Energies Nouvelles (coupon détaché) ;
- soit d'apporter leurs actions à l'Offre d'échange en contrepartie de 13 actions EDF (coupon détaché) à émettre jouissance 1er janvier 2011 pour 11 actions EDF Energies Nouvelles (coupon détaché) ;
- soit, afin de mieux répondre aux attentes des actionnaires de EDF Energies Nouvelles qui souhaiteraient bénéficier d'une proportion de numéraire et d'actions EDF, de combiner pour partie un apport de leurs actions à l'Offre d'achat et pour l'autre partie un apport à l'Offre d'échange.

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, usant des pouvoirs qui lui ont été ainsi conférés par l'assemblée générale du 18 mai 2010, agissant conformément à la loi, et constatant que le capital de la société est entièrement libéré, et que le plafond nominal non utilisé visé à la treizième résolution de l'assemblée générale mixte du 18 mai 2010 est de 45 millions d'euros, subdélègue à son Président-directeur général, Monsieur Henri Proglia et/ou au Directeur Exécutif Groupe en charge des Finances, Monsieur Thomas Piquemal, pour une durée allant jusqu'au 31 décembre 2011, tous pouvoirs pour utiliser lesdites délégations conférées au Conseil d'administration à l'effet :

- de procéder à l'émission d'actions EDF en rémunération des titres apportés à la branche échange de l'Offre sur les actions de EDF Energies Nouvelles, conformément à l'article L. 225-148 du Code de commerce et à la réglementation applicable ;
- de fixer, conformément à la réglementation applicable, l'ensemble des dates et modalités de cette opération, étant cependant précisé que le nombre maximum d'actions nouvelles EDF susceptibles d'être émises devrait être de 34 328 450 actions, soit un montant nominal maximum d'augmentation de capital de 17 164 225 euros ;
- de constater la date de jouissance des actions à créer ;
- de surseoir, le cas échéant, à une telle opération ;

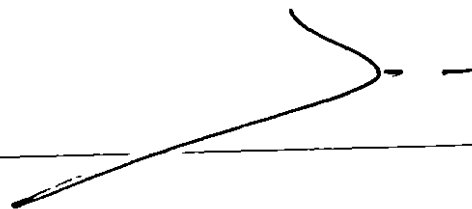
- de procéder au rachat d'actions EDF en vue de leur annulation dans le cadre du programme de rachat d'actions en vigueur ;
- de prendre toutes décisions et toutes mesures en vue de l'émission d'actions, en France, à l'étranger et sur le marché international et notamment, de signer tous contrats, d'établir, et le cas échéant de publier, tous documents d'information destinés aux actionnaires et au public et, si applicable, les faire approuver par l'AMF ou obtenir une déclaration de conformité de celle-ci, de demander l'admission des actions nouvelles aux négociations sur le marché Euronext de NYSE-Euronext et aux opérations d'Euroclear France S.A. ;
- de rendre compte au Conseil d'administration de l'utilisation faite de ce pouvoir, à charge pour le Conseil d'établir le rapport complémentaire prévu à l'article L. 225-129-5 du Code de commerce ;
- de procéder à la modification de l'article 6 des statuts en conséquence de la réalisation de l'augmentation de capital résultant de la présente délégation.

Le Conseil donne tous pouvoirs à son Président-directeur général, Monsieur Henri Proglia et/ou au Directeur Exécutif Groupe en charge des Finances, Monsieur Thomas Piquemal, à l'effet de déposer cette Offre, de signer tout acte et document et d'accomplir toute formalité nécessaire à sa réalisation, et notamment finaliser la note d'information en concertation avec les autorités boursières, de signer et de faire publier le texte définitif de cette note d'information.

Le Président-directeur général et le Directeur Exécutif Groupe en charge des Finances pourront mandater toutes personnes de leur choix à l'effet d'exécuter les décisions ainsi prises, d'effectuer toutes démarches, de procéder ou faire procéder à toutes formalités nécessaires, avec faculté de subdéléguer à toute autre personne pour l'accomplissement de toutes formalités consécutives, notamment auprès de tout greffe de tribunal de commerce et auprès d'Euroclear France S.A ».

---

**Pour extrait certifié conforme  
Le Président-Directeur Général**

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a large, stylized loop that curves upwards and then downwards, ending in a short horizontal dash.